

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

SÉLECTION D'UN CABINET D'AUDIT POUR RÉALISER LES AUDITS FINANCIERS DES EXERCICES 2022 ; 2023 ET 2024 DU « PROJET RÉGIONAL DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE INTELLIGENTE FACE AU CLIMAT (AIC) EN AFRIQUE DE L'OUEST »

Référence° :	: ARAA/AIC-BOAD/2025/AMI/004
Procédure	: Procédure restreinte régionale – Pré-qualification de candidats
Autorité contractante :	: Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO
Projet :	: Projet régional de promotion de l'agriculture intelligente face au climat (AIC) en Afrique de l'Ouest
Financement :	: Fonds d'Adaptation
Agence d'implémentation	: Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)
Accord de gestion de don n°:	: 2020031/ FA TG 2020 24 00



ADAPTATION FUND

1. Référence par rapport l'avis général

Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans Dgmarket.com du 09 mars 2021.

2. Contexte de la mission

La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a obtenu des fonds du Fonds d'Adaptation afin de financer Projet régional de promotion de l'agriculture intelligente face au climat (AIC) en Afrique de l'Ouest, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) sélection d'un cabinet d'audit pour réaliser les audits financiers du Projet régional de promotion de l'agriculture intelligente face au climat (AIC) en Afrique de l'Ouest ».

3. Objectif du projet

Le projet AIC vise à réduire la vulnérabilité des agriculteurs et des éleveurs à l'augmentation des risques climatiques. Ces risques constituent une entrave à la sécurité alimentaire, à la génération de revenus et à la fourniture des services éco systémiques dans les communautés démunies.

4. Composantes du projet

La mise en œuvre du projet AIC est structurée en trois (03) composantes :

1. Amélioration des connaissances et renforcement des capacités techniques à travers les interactions régionales et locales en vue de promouvoir des pratiques agricoles résistantes aux effets néfastes des changements climatiques.
2. Renforcement des meilleures pratiques liées à l'adaptation aux changements climatiques dans l'agriculture et le pastoralisme au niveau local et régional.
3. Gestion des connaissances sur les meilleures pratiques agricoles résilientes aux changements climatiques notamment l'agriculture climato-intelligente.

5. L'objectif de la mission

L'objectif de la présente mission est qu'un professionnel indépendant formule une opinion professionnelle sur la situation financière du projet AIC présentée à la fin des périodes et s'assure que les ressources mises à la disposition du projet ont été utilisées aux fins du projet en vue de l'atteinte de son objectif.

6. Livrables

Le rapport définitif d'audit doit être reçu au plus tard quatre mois (04) mois après la fin de

l'exercice concerné. Le rapport d'audit incluant une lettre de contrôle interne.
L'auditeur indépendant soumettra le rapport au Directeur Exécutif de l'Agence régionale pour l'Agriculture et l'alimentation (ARAA).

7. Critères de selection

Critères	Notes
<p>A. Nature des activités des candidats et relations avec le domaine des prestations (être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable Indépendant, régulièrement inscrit au tableau d'un Ordre des Experts-Comptables reconnu par l'IFAC : à justifier par une copie du registre du commerce ou toute autre pièce équivalente et l'attestation d'inscription à l'ordre de l'année en cours)</p>	10 points
<p>B. Nombre d'années d'expérience : (01 point par année d'existence, avec un plafond de 10 points)</p>	10 points
<p>C. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations durant les 10 (dix) dernières années (joindre les attestations de satisfécit ou la page de garde et de signature des contrats)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir réalisé des missions d'audit financier et comptable des projets ou programmes de développement (10 points par mission, plafonné à 20) ; - Avoir réalisé des missions d'audit financier et comptable des projets ou programmes du domaine agricole (10 points par mission, plafonné à 20). 	40 points
<p>D. Organisation technique et managériale du cabinet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne organisation technique, notamment l'existence de moyens techniques (05 points) - Bonne organisation managériale, notamment l'existence d'un organigramme (05 points) 	10 points
<p>E. Qualifications générales et normes de personnels professionnels permanents : Nombre d'auditeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un (01) auditeur sénior (BAC+5) avec au moins cinq (05) ans d'expériences (14 points) - Deux (02) auditeurs juniors (BAC+5) avec au moins deux (02) ans d'expériences (16 points). 	30 points

8. Dossier de candidature

Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont légalement constitués et

possèdent les qualifications requises, les expériences pertinentes pour exécuter les services.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent contenir les éléments suivants :

- la lettre de manifestation d'intérêt adressée au Directeur Exécutif de l'ARAA ;
- la nature des activités du candidat, le nombre d'années d'expérience, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels et les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues ;
- les annexes (documents justificatifs).

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages.

Si le candidat est constitué en groupement, une copie de l'accord de groupement ou d'une lettre d'intention de constituer un groupement.

Un candidat qui présente plus d'une offre, seul ou en groupement, sera disqualifié.

L'ARAA se réserve le droit de ne pas considérer les dossiers ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessus.

9. Conflit d'intérêts

Le cabinet d'audit ne doit recevoir, au titre de la mission, aucune autre rémunération que celle prévue dans le marché. Aucun cabinet d'audit engagé à fournir des services en vue de l'exécution de la présente mission, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, ou réaliser des travaux afférents au projet.

10. Processus de sélection

La note minimale requise pour être présélectionnée est de 70 points. En cas d'égalité de points entre deux candidats, le candidat ayant le plus d'expériences de la catégorie A sera le mieux classé. Si l'égalité persiste celui qui a le plus d'expériences de la catégorie B sera le mieux classé. En cas toujours d'égalité celui ayant présenté plus d'expériences de la catégorie C sera mieux classé.

Après l'analyse des réponses, une liste restreinte de six (06) candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'ARAA ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du dossier de Demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition.

La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des *Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement.*

11. Langue

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

12. Demande d'informations complémentaires

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc: ctienon@araa.org, jndione@arra.org; adasilveira@araa.org, avec en objet « **AMI/004 AIC-BOAD- CABINET D'AUDITEUR** ».

13. Dépôt des manifestations d'intérêt

- Date et heure limite de réception des manifestations d'intérêts : **11 avril 2025 à 17 h 00 GMT.**
- Liens de soumission : les manifestations d'intérêts seront soumises à partir de l'adresse Drive : <https://bit.ly/421HJY8>
- Format des candidatures : la candidature doit être sous la forme de **fichier PDF unique.**

Le Directeur Exécutif pi



DABIRE Francis